

CAPC du 16 mai 2013

Recours en évaluation 2012 du cadre supérieur

CGC-Douanes était représentée par Olivier Gourdon.

Cette CAP, présidée par le chef du bureau A/2 entouré de ses collaborateurs, était relative aux recours en « notation » suite aux entretiens professionnels 2012 des IR3, IR2, IR1, IP2, IP1, DSD2 et DSD1. Elle concernait à la fois les recours phraséologiques et ceux portant sur l'avancement d'échelon.

En information préalable à la CAP, il a été indiqué que le **processus de sélection** (au niveau de la direction générale) **des attachés douaniers** à Pékin, Londres, Madrid et Berlin ainsi que de l'attaché douanier adjoint de Miami était achevé et que ces choix étaient soumis au ministère des affaires étrangères.

S'agissant des **recours en évaluation**, le bureau A/2 a souligné que si l'enveloppe de mois de réductions d'ancienneté mise en réserve pour répondre à ces recours était la même que l'année dernière (7 mois), **le nombre de recours avait diminué** (39 recours de cadres supérieurs sur les évaluations 2012 contre 47 en 2011). Le **plus grand nombre de recours procède des inspecteurs régionaux** qui obtiennent donc, mathématiquement, généralement plus souvent satisfaction.

Même si le ratio entre le nombre de requérants et les mois d'avancement mis en réserve est plus favorable que l'année dernière, **les possibilités d'obtenir satisfaction restent extrêmement limitées**, 32 recours (soit 82 %) ne pouvant pas donner lieu à accélération de cadencement.

Le bureau A/2 a par ailleurs indiqué que **l'intégralité des mois mis en réserve était distribuée si la qualité des dossiers le permettait**. Etant donné le caractère parcimonieux de cette enveloppe, c'est le contraire qui aurait été surprenant.

Enfin, on peut rappeler **quelques critères** permettant à l'administration et aux organisations syndicales de « prioriser » les recours :

- l'erreur manifeste d'appréciation ou la discordance manifeste entre la phraséologie et sa traduction en terme de réduction d'ancienneté ;
- les avis de la chaîne hiérarchique dès lors que ceux-ci sont convergents dans le sens du recours ;
- la qualité du dossier.

Par ailleurs, **d'autres critères peuvent entrer en jeu** : il peut notamment être tenu compte des promotions récentes, du départ à la retraite d'un agent ainsi que du « style » de l'évaluateur (tendance à être plus ou moins dithyrambique).

Remarques CGC-Douanes :

On peut s'interroger sur **l'intérêt de disposer d'une enveloppe commune de mois de réduction pour l'ensemble du cadre supérieur** compte tenu de la diversité des grades et des fonctions. Il serait plus équitable à notre sens que les grades soient mis en compétition entre eux et qu'à chaque niveau hiérarchique (IR, IP, DSD) corresponde une enveloppe spécifique de mois. Ce problème se retrouve aussi bien lors de l'évaluation proprement dite que lors de l'examen des recours en CAP.

Par ailleurs, **les recours en phraséologie ont une portée limitée** : si les requérants peuvent demander à modifier un morceau de phrase dans une rubrique bien déterminée, il n'est pas question de réécrire l'évaluation. De ce fait, un collègue qui estimerait que l'ensemble de son évaluation est manifestement et injustement « à charge » ne pourra pas obtenir que celle-ci soit intégralement modifiée, sa seule possibilité étant d'exprimer son désaccord dans la partie de la fiche d'évaluation qui lui est réservée. **Aussi, on ne saurait trop conseiller lors des recours de bien préciser quelles modifications phraséologiques sont souhaitées en demandant explicitement le remplacement des mots incriminés par d'autres.**

CGC-Douanes demeure bien évidemment à votre disposition pour toute question relative à cette CAP.



Tel : 01 53 18 00 72

Mel : contact.cgcdouanes@syndicats.finances.gouv.fr

Le syndicat qui vous informe !

BULLETIN D'ADHESION
AU SYNDICAT *CGC-Douanes*

Pour adhérer, renvoyez le présent bulletin, accompagné de votre chèque de cotisation libellé à l'ordre de *CGC-Douanes* à :

***CGC-Douanes* – Immeuble TURGOT – teledoc 909
86-92 allée de Bercy 75 012 PARIS**

Fiche de renseignements à compléter :

Nom : _____ Prénom : _____

Date et lieu de naissance : _____ Fonctions : _____

Grade : _____ Echelon : _____

Coordonnées professionnelles :
Service : _____ Direction : _____

Adresse : _____

Tél. : _____ Fax : _____

E-mail : _____

Coordonnées personnelles (si vous désirez y recevoir votre courrier syndical) :
Adresse : _____

Tél. : _____ E-mail : _____

Le montant des cotisations est disponible sur le site internet de *CGC-Douanes*, rubrique infos pratiques.

Le montant de la cotisation englobe une protection juridique personnelle à caractère syndical et professionnel. Pour information, 66 % des cotisations sont déductibles de votre impôt sur le revenu.

contacts :
tel : 01 53 18 00 72

Mel : contact.cgcdouanes@syndicats.finances.gouv.fr



Tel : 01 53 18 00 72

Mel : contact.cgcdouanes@syndicats.finances.gouv.fr

Le syndicat qui vous informe !